

Mettre fin au flou autour de l'économie de plateformes

Uber, Deliveroo, etc profitent d'un flou juridique

En arrivant à Bruxelles, les plateformes comme Uber et Deliveroo ont profité d'un flou juridique pour s'installer. Les députés socialistes Jamal Ikazban et Isabelle Emmery déposent une proposition de résolution au parlement bruxellois. L'objectif ? Dissocier l'économie de plateformes de l'économie collaborative. Et ainsi obliger les plateformes à se soumettre aux réglementations en vigueur.

Ces dernières années, l'économie de plateformes s'est de plus en plus développée en région bruxelloise. Des plateformes comme Uber ou encore Deliveroo ont vu le jour en profitant d'un flou juridique les concernant. Pour y voir plus clair, les députés bruxellois Isabelle Emmery et Jamal Ikazban déposent une proposition de résolution au parlement bruxellois. « Nous ne souhaitons pas citer l'un ou l'autre nom de plateformes car

demain cela peut prendre un autre nom », précise Jamal Ikazban.

« Nous sommes partis d'un constat.

Avec la prolifération des plateformes diverses et variées, il y a un flou conceptuel qui s'est installé autour de l'économie collaborative. Il est donc important de débroussailler tout cela pour éviter le mélange des genres », avance Isabelle Emmery.

« L'économie collaborative et celle de plateformes se côtoient mais elles n'ont pas la même finalité. L'écono-

mie de plateformes ne poursuit pas une volonté de travail commun et de solidarité mais suit une logique de maximisation des profits et des revenus du capital. Le problème est que l'économie de plateformes profite abusivement des différentes législations », poursuit notre interlocutrice.

« Il y a un abus au niveau de la relation de travail. Les prestataires de services sont considérés comme indépendants alors qu'ils ne sont

pas car il y a un lien d'autorité avec le détenteur de la plateforme. De plus, le travailleur se situe ainsi en dehors du droit social qui le prive d'une couverture sociale telle qu'appliquée à tout autre travailleur et constitue un appauvrissement de fait de la sécurité sociale », développe-t-elle.

Les deux députés veulent créer des définitions et arrêter des critères pour définir l'économie de plateformes d'une part et l'économie collaborative d'autre part. « Les plateformes sociales et solidaires peuvent faire l'objet d'un soutien public dans le but de promouvoir ce type d'initiatives. Cependant, tout échange se faisant via une plateforme à but lucratif doit se faire selon les réglementations sectorielles préalablement existantes », ajoutent les deux députés.

« Au départ, il y a eu un faux débat entre ceux qui sont pour la modernité et les autres. Nous sommes tous pour la modernité mais cela ne doit pas rejeter les droits des tra-

vailleurs », souligne Jamal Ikazban. Dans leur proposition de résolution, les deux députés demandent d'adopter une définition de l'économie de plateformes, distancée de l'économie collaborative. « Nous demandons de modifier une loi fédérale sur la nature du travail afin de reprendre les critères généraux qui permettent d'apprécier la présence ou l'absence du lien d'autorité, la dépendance à une plateforme donneuse d'ordres », précise Jamal Ikazban.

« Nous souhaitons également organiser une concertation avec toutes les entités du pays en vue d'aboutir à un accord de coopération afin d'appliquer les normes sociales et fiscales et les réglementations sectorielles aux plateformes numériques », détaille le député. « Nous souhaitons aussi mettre en place un label certificatif des plateformes relevant véritablement de l'économie collaborative », conclut-il. ●

ISABELLE ANHEET



« Avec les plateformes, il y a un flou conceptuel qui s'est installé »

Isabelle Emmery



« La modernité doit respecter les droits des travailleurs »

Jamal Ikazban